

L'an deux mil dix neuf, le 22 octobre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 15 octobre 2019, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

**Présents** : Mesdames COMBY Sandra, DEVAUD Yvette, Annick JACQUET, MM. BOUCHAUD Guy, HAYE Guy, GERAUD Pascal, DURAND Jean Pierre, LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric , Olivier ROCHE

**Absents** : Néant

**Secrétaire** : Sandra COMBY.

Les membres du GAEC MAYOULET assistent à la réunion.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil et leur renouvelle ses remerciements pour leur assiduité et leur ponctualité aux réunions du Conseil.

Il demande aux membres du Conseil d'avoir une pensée pour Christelle, la Secrétaire de Mairie qui a repris le travail après un long congé de maladie.

### **1/ Modification des statuts du SDE 24.**

Le Maire explique que le SDE 24 doit intégrer les communes nouvelles dans la composition du syndicat et donc recomposer les secteurs géographiques. Ce travail a été effectué et conformément à l'article 5211-20 du Code Général des Collectivités territoriales les Conseils Municipaux ont un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification. A défaut la décision sera réputée favorable.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité ces modifications de statuts du SDE24

### **2/ Motion pour le maintien de la Trésorerie d'EXCIDEUIL.**

Le Maire rappelle la motion adoptée par le Conseil d'Administration de l'Union des Maires de la Dordogne suite au projet de réorganisation des Finances Publiques proposé par le Gouvernement qui prévoit la fermeture de la Trésorerie d'EXCIDEUIL. Cette motion exprime en particulier une forte inquiétude sur la nouvelle réduction des effectifs de la DDFIP et sur ces incidences sur le service public. Elle propose entre autres que l'Association des Maires de France se fasse la porte-parole des inquiétudes et des revendications des maires de la Dordogne en ce qui concerne cette réforme qui n'en est qu'à son début.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette motion.

### **3/ Exonération d'impôts des entreprises installées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).**

Le Maire rappelle que la commune fait partie des communes implantées en ZRR.

Il explique qu'à ce titre les nouvelles entreprises qui s'installent peuvent bénéficier d'une exonération de taxes foncières sur les propriétés bâties pendant 2, 3,4 ou 5 ans à condition que le Conseil Municipal prenne une délibération dans ce sens. Il ajoute qu'à ce jour 2 à 3 entreprises nouvellement installées à SAINT-MESMIN pourraient bénéficier de cette exonération.

Après discussions sur les avantages et inconvénients de cette mesure, les membres du Conseil adoptent à l'unanimité l'exonération de taxes foncières sur les propriétés bâties, pour les établissements qu'elles ont créés ou qu'elles ont repris à une entreprise en difficulté, les entreprises exonérées en application de l'article 44 quinquies (zone ZRR) du CGI et ce pour une durée de 3 ans.

L'exonération CFE (Contribution Foncière sur les Entreprises) est de la compétence de la Comcom et la suppression de la Taxe d'habitation sera effective en 2020.

### **4/ Acte administratif de servitude avec le SDE 24.**

Le Maire rappelle qu'il a demandé au SDE 24 l'installation d'une borne électrique au Pont du Moulin de SAINT-MESMIN. A ce titre il explique qu'il convient de signer avec le SDE 24 un acte authentique de servitude pour l'implantation de cette borne sur le terrain communal cadastré section BE n° 186

Les membres du Conseil autorisent à l'unanimité le Maire à signer l'acte administratif.

### **5/ Remboursement du fuel au locataire sortant.**

Le Maire annonce que M. BOUDARD vient de quitter le logement communal qu'il occupait dans l'ancienne maison de l'instituteur. Il ajoute que lors de son départ il restait 400 litres de fioul dans la cuve et qu'il a négocié avec M. BOUDARD le remboursement de la moitié soit 190 € compte tenu du fait qu'en prenant la maison la cuve était vide et qu'il est parti en fin de mois d'août alors que le loyer d'août n'a pas été facturé.

Les membres du Conseil autorisent à l'unanimité le Maire à procéder au remboursement de 190 €.

### **6/ Cérémonie du 11 novembre 2019.**

Le Maire explique que cette cérémonie commémorative sera la dernière organisée par l'équipe municipale actuelle et il pense qu'elle doit revêtir un caractère particulier. Il propose donc d'honorer certains Saint-Mesminois lors de cette cérémonie :

- il annonce qu'il a demandé la médaille d'argent des porte-drapeaux pour Jean-Pierre MOREAU, que le Préfet a transmis cette demande aux Secrétariat aux Anciens Combattants et que la Secrétaire d'Etat a accordé cette médaille.
- il propose que le Conseil Municipal accorde à Elise LEYMARIE, Marie-Amélie ROCHE et Laura GERAUD le Diplôme du Civisme pour l'aide et le soutien qu'elles ont toutes les trois apportés depuis 12 ans au Maire lors de toutes les cérémonies commémoratives,
- il propose que le Conseil municipal accorde à Guy HAYE, 1er Adjoint, la Médaille de Citoyen d'Honneur de la commune SAINT-MESMIN pour son implication totale dans les activités communales, son dévouement au service des Saint-Mesminois et sa participation exceptionnelle à la confection du bulletin municipal et enfin sa disponibilité totale au service du Maire.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité toutes ces propositions.

Cette cérémonie sera suivie de la plantation d'arbres au Verger de l'avenir pour les nouveaux petits saint-mesminois.

Le Maire propose aussi que soient plantés 10 arbres de taille importante (7 tilleuls et 3 platanes) sur le site du Verger de l'Avenir (limite entre le pré et le parking) afin de faire de l'ombre lors de l'organisation de manifestations sur ce site.

Il propose que cette allée soit baptisée « Allée des Conseillers ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Au retour vers le bourg, le Maire propose que la plaque de la Croix de Combe-Peloux soit dévoilée. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

La cérémonie se terminera enfin par le traditionnel Pot de l'Amitié dans la salle d'accueil.

### **7/ Noël des Enfants.**

Le traditionnel Noël des enfants aura lieu le samedi 14 décembre à 17h00 dans la salle d'accueil. Le Père Noël remettra les cadeaux aux enfants présents et un goûter sera servi. Les cadeaux qui n'auront pas été distribués ce jour là seront portés à domicile avant Noël.

### **8/ Bilan des marchés de nuit.**

Comme l'a écrit le Maire dans le dernier bulletin ces marchés ont été encore une réussite malgré une légère baisse des recettes. Le nombre de visiteurs est en augmentation mais la consommation de bière est en diminution.

Malgré tout, cela génère des bénéfices intéressants qui serviront à financer les jouets, le champagne pour le repas des Aînés, les cadeaux pour ceux qui ne peuvent assister au repas et les cartes de Vœux spéciales qui seront envoyées à tous les administrés.

### **9/ Repas des Aînés.**

Il aura lieu le 4 janvier dans le Cantou, le menu a été publié dans le dernier bulletin. Cette journée sera animée par Rick et la Clef du Bonheur.

### **Question diverses**

Le Maire présente de devis du coffret pour la mise à l'extérieur du défibrillateur. Il est accepté à l'unanimité.

### **Le Maire fait le point de l'état d'avancement des différents travaux :**

- l'architecte prépare le permis de construire pour la transformation de la maison de l'instituteur en meublé de tourisme
- l'entreprise Brégère va procéder à compter du 2 novembre à la réfection intérieure totale du gîte communal pour un coût de 11000 €
- la route de l'Etang des Forges sera réouverte pour le 1<sup>er</sup> juin 2020 mais l'Etang sera asséché
- le bourg de SAINT-MESMIN a été retenu par le Département pour devenir une station de Trail. Des aménagements de circuits trail vont être organisés et le logement communal, transformé en meublé pour 2 à 8 personnes, sera utilisée pour y établir une base logistique, ce qui va générer des subventions complémentaires.
- le distributeur automatique de boissons a généré 843 € de recettes, ce qui prouve son importance
- l'adressage (noms et numéros de rues pour chaque habitant) est réalisé, il part au contrôle de l'ATD ; dès l'agrément obtenu, les plaques et les numéros seront commandés et courant février chaque habitant recevra sa nouvelle adresse et son numéro qu'il devra mettre en évidence à un endroit qui sera précisé. La mise en place des poteaux et des noms de rues seront effectués par les services de la commune et les élus.
- l'identification des tombes et le plan du cimetière est réalisé, une vitrine devrait être mise en place dans le cimetière avant la Toussaint, si le transporteur l'a livrée.

- les lettres du Monument aux Morts devraient être repeintes pour le 11 novembre si les conditions météo le permettent.

#### **Point sur les différentes réunions**

SMCTOM : en 2020 la collecte des déchets ménagers sera soumise à une participation financière. La commune faisait partie des rares communes qui avaient choisi la collecte en « porte à porte ». Cette solution n'a pas été retenue par le SMCTOM donc la collecte continuera à se faire comme actuellement avec mise en place de conteneurs fermés dans les hameaux, dont l'ouverture sera accessible par une carte à puce.

PLU/I : la mise en place du PLU/I est prévue pour 2023. D'ici là les réunions vont se succéder pour déterminer les zones aménageables, naturelles, constructibles etc... Pour la commune il s'agit d'obtenir suffisamment d'espaces nécessaires à la poursuite du projet de faire de SAINT-MESMIN et de ses Gorges une « Station Nature » tout en préservant les espaces agricoles.

#### **Point de situation du permis de construire du GAEC MAYOULET :**

Le Maire confirme qu'il a accordé le permis de construire, il est conforme aux règles de l'urbanisme et il permettra l'installation de deux jeunes agriculteurs sur la commune. Il ajoute qu'avant de signer cet accord il s'est assuré que les services de l'Etat avaient bien pris en compte l'évaluation des conséquences et des risques que cela pouvait représenter pour la rivière.

Ce permis de construire est contesté par l'association Auvézère-Avenir qui pense que toutes les garanties concernant la rivière ne sont pas apportées.

La Presse et FR3 ont demandé à être reçues par les exploitants qui n'ont pas souhaité les recevoir. Elles ont alors demandé au Maire la consultation des documents ( PC et plan d'épandage) et demandé un entretien qui leur a été accordé. Au cours de cet entretien le Maire a justifié sa décision d'accorder le PC et confirmé qu'il ne reviendrait pas dessus. Il a précisé qu'il souhaitait que les jeunes puissent s'installer sur la commune, qu'il avait demandé et obtenu toutes les garanties concernant l'environnement (plan d'épandage modifié en fonction des éléments qu'il avait signalé aux services de l'Etat) et que par conséquent à son avis rien ne s'opposait maintenant à la mise en place de ce projet. Il a seulement ajouté, et c'est l'unique argument qui a été montré à la télé , qu'à son avis cette filière n'était peut être pas la meilleure au moment où la contestation sur le bien-être animal s'amplifiait.

L'Association Auvézère-Avenir continue depuis à mettre la pression sur les élus et les services de l'Etat. La presse continue à alimenter la pression en publiant le 20 octobre un article qui stipule que le Maire « émet quelques doutes sur le respect du futur plan d'épandage » alors que le Maire a simplement déclaré que les déclarations d'une riveraine pouvaient amener certains à douter sur le respect du futur plan d'épandage.

Le Maire montre que ces propos ont été sortis de leur contexte , il réaffirme devant toute l'assemblée que son devoir de Maire est à la fois de favoriser l'installation de jeunes sur la commune tout en préservant l'avenir des générations futures, qu'il fait confiance aux services de l'Etat concernant le plan d'épandage , qu'il a obtenu les garanties nécessaires , qu'il a voulu faire réfléchir sur cette filière d'élevage , qu'il ne reviendra pas sur sa décision d'accorder le permis de construire et qu'il confirme son soutien au GAEC MAYOULET pour mener à terme ce projet qu'ils ont choisi.

La réunion s'est terminée à 23H00 par le traditionnel pot de l'Amitié.